

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2026

DATE DE LA CONVOCATION	17 mars 2026
DATE D’AFFICHAGE	17 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	14
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	1
- AYANT DONNÉ POUVOIR	1
- N’AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	0

Le Samedi 21 Mars 2026 à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. Dominique LAUDRÉ, le Maire en exercice, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie,

ÉTAIENT PRÉSENTS (14) : M. BAROU Mikaël, Mme BRIAND Christine, M. CALLUT Stéphane, M. COSTE Florent, Mme GALEA Sylvie, Mme HOSSZU Céline, M. HOSSZU Jérôme, Mme KOCH Charlotte, M. LAUDRÉ Dominique, Mme OSORIO Estelle, Mme QUEZEL Corinne, M. QUEZEL Thierry, Mme STAMEGNA Maïté, M. WIMMER Eric.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (1) :

- AYANT DONNÉ POUVOIR (1) :
 - M. SARKISSIAN Clément ayant donné pouvoir à Mme HOSSZU Céline
- N’AYANT PAS DONNE POUVOIR (0) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme OSORIO Estelle est désignée secrétaire de séance conformément à l’article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Quorum au cours de la séance	Présents	Nombre de votants
Délibération N° 2026-008	14	15

Information relative à la démission d’un conseiller municipal et à son remplacement
Il est rappelé que trois élus de la liste d’opposition « Vars solide aujourd’hui, ambitieuse demain » ont été élus lors des élections municipales du 15 mars 2026. M. WADIER Hervé et Mme VRAIN-BOURDILLON Emmanuelle ont déposé leur démission de conseillers municipaux. Conformément aux dispositions du Code électoral relatives au remplacement des conseillers municipaux élus sur une liste, M. CALLUT Stéphane est appelé à siéger au sein du conseil municipal en remplacement.

Prise de parole par M. LAUDRÉ Dominique :
Remerciements de Dominique Laudre à son équipe, félicitations pour l’engagement des citoyens ayant pris part à l’opposition. Il rappelle que M. Jérôme Hosszu a finalement choisi que le conseil municipal soit public. Appel des présents. M. Dominique Laudre installe le nouveau conseil municipal et lance le premier scrutin pour l’élection du maire.

Annnonce de M. LAUDRÉ Dominique :

« ... J’ai déposé un recours administratif auprès du tribunal administratif pour la

simple raison qu'il y a peu de différence de vote entre les deux équipes et le tribunal administratif prendra la décision de retoquer ou de ne pas retoquer... Pendant cette période-là, le conseil municipal va gérer les affaires courantes. Il ne pourra pas engager la commune sur de gros travaux... On restera sur des affaires courantes. J'espère qu'ils prendront leur décision le plus vite possible, de façon à ce que cette situation soit réglée au plus vite... »

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE

OBJET : N°2026-008 Détermination du nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré par 3 abstentions, 12 voix pour et 0 voix contre, le Conseil Municipal (les pouvoirs ayant été exercés) :

- Décide de la création de 4 postes d'adjoints au maire

Intervention de M. CALLUT Stéphane suite à la présentation de la liste des adjoints :

"Il demande si l'on peut connaître les délégations qui seront données aux adjoints.

Jérôme Hosszu : Non.

Stéphane Callut : Vous pensez que cela n'intéresse pas la...

Jérôme Hosszu : Si, on peut, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. L'ordre du jour sera pour vendredi prochain et l'intégralité de la salle sera conviée. On prendra plus longuement le temps de parler des délégations..."

Intervention de M. le Maire, Jérôme HOSSZU

« Bonsoir à toutes et à tous, Merci d'être présents ce soir. Je vais être claire et directe. Concernant le recours évoqué ce matin dans la presse par M. Laudré, je tiens à préciser qu'à cette heure, nous n'avons reçu aucune notification officielle du tribunal administratif. Tant que nous ne connaissons pas précisément les griefs formulés, nous ne pouvons pas y répondre en détail. C'est une exigence de sérieux et de rigueur juridique.

Ce que je peux affirmer en revanche, c'est que nous avons mené une campagne dans le strict respect du Code électoral. Nos actions ont été transparentes, nos engagements clairs, et notre victoire est parfaitement légitime.

J'ai pris connaissance des propos de M. Laudré ce matin : "six voix, ça se discute".

Je veux répondre très simplement.

En ce moment même, Vars accueille les Championnats du monde de KL. Nous soutenons tous nos athlètes.

Dans le sport de haut niveau, une victoire peut se jouer à un centième, parfois à un millième de seconde. Et pourtant, jamais un athlète ne conteste une victoire au motif que l'écart serait trop faible.

Pourquoi ?

Parce que les règles sont les mêmes pour tous. Parce que le résultat est incontestable.

Parce que le respect du verdict fait partie du jeu.

Six voix d'écart, ce n'est pas discutable. C'est un résultat démocratique.

49,40 % contre 50,60 %.

C'est clair. C'est net. C'est le choix des électeurs.

Le système électoral était connu de tous, identique pour tous. Le contester aujourd'hui, uniquement parce qu'il ne vous est pas favorable, interroge. Vars mérite mieux que cela.

Vars mérite le respect du vote et l'esprit de fair-play que nos champions incarnent aujourd'hui. Je veux également rappeler un point important.

Le jour du scrutin, le bureau de vote était présidé par M. Laudré, maire sortant et candidat. Il était entouré de ses adjoints, également membres de sa liste. Son équipe contrôlait l'urne et la feuille d'émargement.

De notre côté, nous étions positionnés à l'accueil, en distribution des bulletins, sans visibilité directe sur l'urne et les émargements.

Je pose donc une question simple :

sur quel fondement M. Laudré entend-il contester un scrutin dont il a lui-même organisé et supervisé l'intégralité des opérations ?

Si des interrogations doivent exister sur la régularité, elles méritent d'être examinées avec sérieux et objectivité.

Depuis une semaine, j'ai pris le temps de rencontrer les services et d'évaluer la situation avant ma prise de fonction. Ce que j'ai découvert appelle à la responsabilité.

À la mairie, tout d'abord :

la commune ne dispose pas de Directeur Général des Services, et la responsable financière est en arrêt de longue durée sans remplacement depuis le mois d'octobre 2025.

Or, nous devons, d'ici le 30 avril, arrêter les comptes 2025 et voter le budget 2026. Cela nous oblige à nous organiser en urgence, avec l'appui de l'État si nécessaire.

À l'Office de tourisme :

le dossier stratégique du label "Destination d'Excellence" n'est pas finalisé, alors même que les délais sont contraints.

Si le dossier n'est pas déposé dans les temps, nous perdrons la compétence de l'Office de Tourisme, qui reviendra à la Communauté de Communes.

À la SEDEV :

la situation financière nécessite des mesures rapides et sérieuses.

Dans ce contexte, Vars a besoin d'avancer, de travailler, de se structurer.

Engager aujourd'hui un recours, c'est prendre le risque de ralentir la dynamique dont notre station a besoin.

Vars rayonne actuellement à l'international avec les Championnats du monde de KL.

Nous avons des échéances importantes, des décisions à prendre, un budget à voter.

Notre responsabilité est claire : agir, organiser, décider. Nous respectons pleinement le droit de chacun à saisir la justice. S'il y a un recours, nous y répondrons avec sérieux, avec des arguments juridiques solides, et dans le respect des institutions. Mais nous ne nous laisserons pas détourner de notre mission.

Les Varsins ont voté. Ils ont fait un choix. Nous allons honorer ce choix. Avec rigueur, avec transparence, et avec détermination.

Je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 20h00.

Le Maire,
M. HOSSZU Jérôme

Le secrétaire de séance,
Mme OSORIO Estelle



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Osorio", written in a cursive style.